



LA FAMILLE AU JARDIN

Informations générales

Accueil jour et nuit



| | |
|---|--|
|  <p>LA FAMILLE AU JARDIN DIE FAMILIE IM GARTEN</p> | <p>Foyer de Jour et accueil de nuit pour personnes atteintes de troubles de la mémoire</p> <p>Römerswil 4 1717 St-Ursen Tel 026 3212013 Fax 026 3213924 E-Mail: info@la-famille-au-jardin.ch</p> |
| <p>Horaires d'ouverture du foyer de jour</p> | <p>Du lundi au vendredi</p> <p>9h00 – 17h00</p> |
| <p>Coût de la journée</p> <p>Accueil en weekend – infos au verso</p> | <p>Fr. 50.-</p> <p>Lorsque la personne est au bénéfice de la prestation complémentaire, le coût de journée et de court-séjour week end sont pris en charge</p> |
| <p>Plus d'info ?</p> | <p>026 321 20 13 www.la-famille-au-jardin.ch</p> |

L'accueil de nuit c'est quoi

L'accueil par une équipe professionnelle, **d'un groupe de 5 hôtes, du vendredi soir à 17h au dimanche soir à 17h**. Le bénéficiaire pourrait déjà parfois être accueilli dès le vendredi matin.

C'est quand ?

Un séjour par mois. Les séjours ont lieu selon les inscriptions (5 personnes).

Combien ça coûte?

En fonction du cadre légal actuel des court-séjours dans un établissement médico-social (EMS), la participation journalière du bénéficiaire est de fr. 82.- pour l'accompagnement et de fr. 105.- pour le prix de pension.

La participation de l'hôte est donc de fr. 374.- pour le court-séjour entier. Si la personne vient le vendredi en journée, fr. 50.- sont facturés en plus. Les coûts sont pris en charge pour toute personne au bénéfice de la rente complémentaire à l'AVS ou à l'AI. D'expérience, nous savons que des personnes ayant droit aux différentes rentes ne le savent pas (rente d'impotence, prestations complémentaires et indemnités forfaitaires) ou n'étaient pas bénéficiaires lorsqu'elles en ont fait la demande. Il est donc important de se renseigner auprès de Pro Senectute ou de Pro Infirmis dans le cadre de la consultation sociale.

Un montant sera facturé par l'institution à votre caisse maladie en plus de votre participation.

EN AUCUN CAS, un proche aidant ne doit renoncer à un accueil pour une question financière, car il s'agit d'un soutien qui est lui destiné. En présence d'une quelconque difficulté pour assumer ces coûts, contactez la direction et un arrangement sera trouvé avec l'institution.

Transport

Si besoin, les transports seront organisés par notre service selon les tarifs habituels calculés selon la distance entre fr. 20.- et fr. 33.- par court-séjour.

Inscription et procédure

Vous pouvez inscrire une réservation. Nous prendrons ensuite contact avec vous et vous enverrons un questionnaire pour connaître les habitudes de la personne inscrite.

L'accueil de nuit se veut un soutien supplémentaire aux proches aidants qui accompagnent une personne fragilisée par la maladie.

LA FAMILLE AU JARDIN

Solange Risse, directrice

| Nom et date du document | Auteur | Page |
|--|--------|------|
| texteProspectusJourNuit_20190224_f.doc | SR | 2/2 |